

BAREME GESTION LOCATIVE EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2021

Conforme aux dispositions de la loi A.L.U.R en vigueur depuis le 15/09/2014 pour les logements nus ou meublés

HONORAIRES DE LOCATION : Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du contrat de location (bail), état des lieux

A la charge du Locataire :

- Zone très tendue habitable : 3 €/m² pour état des lieux d'entrée + 12 € / m²
- Zone tendue habitable : 3 € /m² pour état des lieux d'entrée + 10 € / m²
- Hors zone très tendue et tendue : 3 € / m² pour état des lieux + 8 € / m²

A la charge du Propriétaire Bailleur : *Nous consulter*

HONORAIRES GESTION LOCATIVE : 7 % HT, soit 8.40% T.T.C du montant du loyer annuel hors charges

Parking/Garage/Box : Propriétaire : 120 € TTC/an – Locataire : 120 € TTC/an sauf répartition différente propriétaire/locataire selon mandat

Locaux commerciaux : 10% H.T du montant du loyer triennal à la charge du preneur

Hors recherche de locataire : Rédaction du bail : 220 € T.T.C – Etat des lieux : 180 € T.T.C